



Examen Périodique Universel – Précession organisée par UPR Info : Déclaration du Belgian Disability Forum

Le Belgian Disability Forum (BDF) regroupe 18 organisations représentatives des personnes handicapées. Il a été créé pour assurer le suivi des politiques internationales ayant un impact sur la vie des personnes handicapées. Au total, le BDF représente plus de 250.000 personnes handicapées et leur famille.

La soumission qui nous occupe a également été concertée avec les 4 Conseils d'avis existant au niveau fédéral et régional en Belgique.

Dans cet exposé, l'expression « le BDF recommande », signifie bien que l'ensemble des 22 structures ayant participé à la soumission sont d'accord avec la proposition.

Des avancées ont été enregistrées dans les domaines couverts par la recommandation n°22 du Premier cycle de l'UPR, mais elles n'ont pas fait l'objet d'une mise en œuvre suffisante pour garantir une réelle amélioration des conditions de vie des personnes handicapées en Belgique.

Mesures générales : les problèmes liés à la transversalité

Les personnes handicapées restent confrontées à de nombreux obstacles dans leur participation à la vie socio-économique et politique. La complexité du fédéralisme Belge complique encore les choses.

Par exemple, le niveau de pouvoir fédéral n'a pas d'autorité sur la manière dont les Communautés gèrent l'enseignement. Ainsi, un enfant francophone habitant en Flandre et scolarisé à Bruxelles ne peut pas y bénéficier des adaptations techniques nécessaires à la poursuite de sa scolarité. La complexité institutionnelle peut donc mener à une perte de droits. Les citoyens sont souvent perdus dans le labyrinthe institutionnel créé progressivement par l'Etat belge.

Le BDF formule deux recommandations de portée générale :

1. Les structures de transversalité et de coordination entre les entités fédérale et fédérées, doivent être améliorées, pour faciliter l'échange de données entre elles et de manière à garantir la qualité et la continuité du service fourni à la personne handicapée. Toutes les entités doivent travailler sur base de la même définition du handicap. Celle-ci doit être en concordance avec la CDPH.

2. En application du principe de « handistreaming¹ » mis en avant par l'Etat fédéral, une consultation systématique et structurée des personnes handicapées et des associations qui les représentent, doit être mise en place. Des structures d'avis des personnes handicapées doivent être créées à tous les niveaux de pouvoir fédéral, régional et communautaire. Ces structures doivent bénéficier du financement nécessaire à leur fonctionnement. Elles doivent être consultées à chaque stade du processus de prise de décision : la réflexion, la décision et l'évaluation.

Enseignement

La Belgique a été le premier pays à développer un enseignement spécialisé. Il permet d'atteindre de bons résultats en termes de formation globale, mais constitue un échec au niveau de l'inclusion des personnes handicapées.

Dans son rapport, le BDF émet 7 recommandations pour favoriser le développement d'un enseignement inclusif. Je pointerai particulièrement les 2 suivantes :

1. Des ressources suffisantes, tant humaines que financières, doivent être dégagées pour planifier et mettre en œuvre une politique d'éducation inclusive. Les aménagements raisonnables nécessaires doivent être garantis pour permettre à l'enfant handicapé de suivre le parcours scolaire de son choix. Celui-ci doit déboucher sur l'obtention d'un diplôme qualifiant.
2. Aucun enfant handicapé ne peut être maintenu en situation de non-scolarisation.

Emploi

Le développement et l'harmonisation d'une réelle politique d'insertion professionnelle des personnes handicapées doit être basée sur des mécanismes qui responsabilisent tous les acteurs.

Au niveau de l'emploi dans le secteur public, le BDF regrette que les quotas d'emploi de travailleurs handicapés ne soient pas respectés : au cours de l'année 2014, le taux d'emploi de personnes handicapées a même diminué dans les administrations fédérales.

Au niveau de l'emploi dans le secteur privé, les freins à l'emploi restent importants. On entend par-là le fait que, dans certains cas, une personne

¹ <https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/news/citizen/article.html?uid=90514d94555ba94601cfa4b2eb21a91f>

dispose, en travaillant, d'un salaire poche inférieur au revenu dont il disposerait en vivant d'allocations de handicap.

Le BDF recommande de privilégier les 2 actions suivantes :

1. Le respect des quotas d'emploi dans le secteur public doit être garanti.
2. Les « freins à l'emploi » dans le secteur privé doivent être supprimés. Complémentairement, les acteurs du marché de l'emploi doivent être conscientisés à la formation, à l'accompagnement et au soutien des personnes handicapées.

Niveau de vie

La Belgique est un pays qui présente des standards de vie élevés. Pour autant, tous les citoyens ne les atteignent pas. C'est notamment le cas de beaucoup de personnes handicapées. Le BDF présente 2 recommandations à ce niveau :

1. Il faut assurer à chaque personne handicapée un revenu adéquat qui dépasse le seuil de pauvreté. L'allocation d'intégration doit couvrir les surcoûts liés au handicap, indépendamment du fait que la personne handicapée travaille ou non.
2. Il est nécessaire de diversifier l'offre disponible en matière de lieu de vie, pour que chaque personne handicapée puisse opter pour celui qui correspond à son choix de vie : domicile individuel, ou lieu de vie partagé.

Accessibilité aux transports et édifices publics

L'accessibilité est essentielle pour pouvoir participer pleinement à la vie en société. Elle reste globalement insuffisante en Belgique. Le BDF émet trois recommandations à ce niveau :

1. Il faut améliorer l'accessibilité aux transports publics, en ce inclus l'accès à l'information en fonction des besoins de chacun.
2. Il faut harmoniser les diverses réglementations, y compris celles relatives à la préservation du patrimoine. Le non-respect des réglementations doit être sanctionné.

Au nom du BDF, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, Excellence de m'avoir écouté d'une oreille attentive. Je me tiens à votre disposition pour toutes questions.